

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 août 2023
Délibération N°	20
Date de la convocation	18 août 2023
Objet	5.2.1 MAGALAS - Changement de destination d'un logement en bureau de Proximité

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Ethel CAMBOULIVES
Alain COMBES,
Patricia WEBER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230829-20230829-20-PRO-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Objet : 5.2.1 - MAGALAS - Changement de destination d'un logement en bureau de Proximité

Le 29/08/2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant la modification de la sectorisation des Agences due à la création de l'Agence Ouest Hérault en septembre 2023,

Considérant dans ce contexte, le souhait de garantir une proximité à nos locataires et pour cela d'accueillir un gestionnaire de secteur sur la Ville de Magalas,

Considérant que le logement référencé 0010-001-001-004 situé à Magalas est libre de tout occupant,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le changement de destination du logement n°4 situé sur la Résidence L'Arbouries, Rue Henri Bages 34480 Magalas en un bureau de proximité.

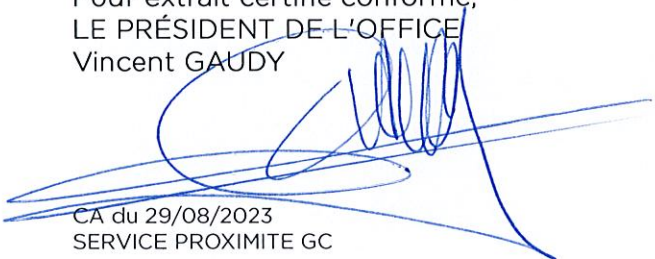
ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



CA du 29/08/2023
SERVICE PROXIMITE GC

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230829-20230829-20-PRO-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023